

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME DE GRUISSAN

ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION  
SEANCE DU 22 Avril 2024

L'AN deux mille vingt-quatre  
CONVOCAION du 15 Avril 2024

A 18 H 00

Elus

Didier CODORNIU	Président	x
Michel CAREL	x	
Benjamin PARRA		
Marie Anges FUENTES		
Jean Marie LAVOUE	x	
Sylvie FERRASSE	x	
Joseph GIMENEZ	x	
Marie Lou LAJUS	x	
Julie BEHLERT		
Charlotte ESPITALLIE	x	
Alexia LENOIR		

Personnalités Qualifiées Titulaires

Personnalités Qualifiées Suppléantes

Jean Michel ARIBAUD		Xavier GALAN	
Edyr BELHABCHI	x	Eric MATTEI	
Laurent CAVAILLE		Didier GASS	X
Christophe GASTON	x	Roland LARIPPE	x
Hugues MARTIN	x		
		Jean Pierre DOOGHE	x
Frédérique OLIVIE		Félix POPOVICS	
		Alain SOLER	
Daniel REYNE	x	Louis LABATUT	x
Bénédicte STOLL	x	Véronique ANDRIEU	

Secrétaire de séance, article R133-7 du Code du Tourisme : Jean-Claude MERIC, Directeur

Quorum : atteint, le Comité Directeur est présidé par le Président, Didier CODORNIU

**OBJET : GRATUITES MAISON DE LA  
MEDITERRANEE**

Monsieur le Président propose la gratuité de la Maison de la Méditerranée pour :

le 22 Avril 2024 – BIMer Aude

le 27 Avril 2024 – Séminaire des Elus

le 2 Mai 2024 – BIMer Aude

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,  
Avec 13 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention

ACCEPTÉ les gratuités de la maison de la méditerranée pour les dates proposées  
AUTORISE Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de  
cette délibération

Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
GRUISSAN, le 23/04/2024



